



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE  
DE MISE EN ŒUVRE, QUI S'EST TENUE À BONN,  
DU 10 AU 14 JUIN 2002**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1 - 3	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour) .....	4 - 7	4
A. Adoption de l'ordre du jour .....	4 - 6	4
B. Organisation des travaux de la session .....	7	6
III. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 3 de l'ordre du jour) .....	8 - 11	6
A. Examen des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	8 - 9	6
B. Rapport de situation sur l'examen des troisièmes communications nationales .....	10 - 11	7
IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour) .....	12 - 20	8
A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention...	12 - 13	8

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Rapport de l'atelier sur la révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention .....	14 - 16	9
C. Fourniture d'un appui financier et technique.....	17 - 20	10
V. EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME FINANCIER .....	21 - 23	11
VI. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION: PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS VISÉES DANS LA DÉCISION 5/CP.7.....	24 - 26	12
VII. QUESTIONS LIÉES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS: RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS.....	27 - 28	14
VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	29 - 30	14
IX. DEMANDE D'UN GROUPE DE PAYS D'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT AU REGARD DE LA CONVENTION .....	31 -32	15
X. PRÉPARATIFS EN VUE DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	33 - 34	16
XI. DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES.....	35 - 41	16
A. Huitième session de la Conférence des Parties.....	37	17
B. Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto .....	38	17
C. Programme des sessions futures .....	39	18
D. Budget des services de conférence .....	40	18
E. Neuvième session de la Conférence des Parties.....	41	19

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES .....	42 - 49	19
A. Résultats provisoires de l'exercice financier 2002-2003: état des contributions au 31 mai 2002 .....	42 - 43	19
B. Solutions envisageables pour remédier au versement tardif des contributions .....	44 - 45	19
C. Application de l'Accord de siège .....	46 - 49	20
XIII. QUESTIONS DIVERSES .....	50 - 52	20
A. Proposition de la Croatie concernant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie .....	50 - 51	20
B. Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	52	21
XIV. RAPPORT DE LA SESSION .....	53	21
<u>Annexe</u>		
Liste des documents dont l'organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa seizième session .....		22

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La seizième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn, du 10 au 14 juin 2002.
2. Le Président du SBI, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), a ouvert la session le 10 juin 2002 et a souhaité la bienvenue à tous les participants et observateurs. Il a noté qu'au total 186 Parties avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré et que 74 Parties avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré. Le Président a salué les nouveaux membres du Bureau du SBI, M<sup>me</sup> Daniela Stoytcheva (Bulgarie), Vice-Présidente, et M<sup>me</sup> Emily Ojoo-Massawa (Kenya), Rapporteur, puis a souligné, dans sa déclaration liminaire, qu'après les réunions de Marrakech les travaux du SBI entraient dans une nouvelle phase et qu'il serait bon que cet organe se concentre sur l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en accordant une attention particulière, notamment à l'examen des communications nationales des Parties et à l'examen du fonctionnement du mécanisme financier.
3. Le Président a souhaité la bienvenue à la nouvelle Secrétaire exécutive de la Convention, M<sup>me</sup> Joke Waller-Hunter, et l'a invitée à prendre la parole. Dans sa déclaration liminaire, celle-ci s'est dite convaincue, tout comme le Président, qu'à l'avenir l'application de la Convention tiendrait une large place dans le programme de travail des organes créés en vertu de cet instrument. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre avait donc un rôle essentiel à jouer. La Secrétaire exécutive a fait part de sa volonté de travailler dans la transparence en privilégiant l'esprit d'ouverture et la disponibilité et de fournir aux Parties les meilleurs services de secrétariat possibles. Elle a remercié le Ministère de l'environnement de l'Allemagne et la ville de Bonn de l'aide précieuse qu'ils lui avaient apportée pour organiser la session.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. Le SBI a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10, 12 et 14 juin respectivement. Il était saisi d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2002/1) et l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/SBI/2002/1/Add.1). Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.
5. À sa 6<sup>e</sup> séance, le SBI est convenu d'inscrire une nouvelle question intitulée «Participation effective au processus découlant de la Convention» à l'ordre du jour de sa dix-septième session. À la même séance, les représentants de deux Parties ont demandé que l'on donne aux Parties la possibilité de communiquer leurs vues sur cette question et que leurs communications soient rassemblées dans un document de la série «Misc.» et soumis pour examen au SBI à sa dix-septième session.

6. À la même séance, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
    - a) Examens des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - b) Rapport de situation sur l'examen des troisièmes communications nationales.
  4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
    - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
    - b) Rapport de l'atelier sur la révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
    - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
  5. Examen du fonctionnement du mécanisme financier.
  6. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention: progrès accomplis dans l'exécution des activités visées dans la décision 5/CP.7.
  7. Questions relatives aux pays les moins avancés: rapport du Groupe d'experts des pays les moins avancés.
  8. Renforcement des capacités.
  9. Demande d'un groupe de pays d'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la Moldova concernant leur statut au regard de la Convention.
  10. Préparatifs en vue du Sommet mondial pour le développement durable.
  11. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales:
    - a) Huitième session de la Conférence des Parties;
    - b) Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;

- c) Programme des sessions futures;
  - d) Budget des services de conférence;
  - e) Neuvième session de la Conférence des Parties.
12. Questions administratives et financières:
- a) Résultats provisoires de l'exercice financier 2002-2003: état des contributions au 31 mai 2002;
  - b) Solutions envisageables pour remédier au versement tardif des contributions;
  - c) Application de l'Accord de siège.
13. Questions diverses:
- a) Proposition de la Croatie concernant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie;
  - b) Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.
14. Rapport de la session.

### **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance, le 10 juin. Le Président a appelé son attention sur le calendrier de travail provisoire figurant à l'annexe II du document FCCC/SBI/2002/1, qui était appelé à servir de fil conducteur et pourrait, au besoin, être modifié. À la même séance, le secrétariat a fait savoir qu'une organisation intergouvernementale et 11 organisations non gouvernementales avaient soumis des demandes d'accréditation provisoire aux sessions des organes subsidiaires.

### **III. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. Examens des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

##### **1. Délibérations**

8. Le SBI a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10 et 14 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2002/3. À la 1<sup>re</sup> séance, le secrétariat a fait une communication en se fondant sur le document susmentionné. Des déclarations ont été faites par

les représentants de 16 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe des 11 pays d'Europe centrale.

## 2. Conclusions

9. Les conclusions concernant cette question sont présentées plus loin au paragraphe 11.

### **B. Rapport de situation sur l'examen des troisièmes communications nationales**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

10. Le SBI a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10 et 14 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2002/INF.4. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

#### 2. Conclusions

11. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du document FCCC/SBI/2002/3. Il a pris note également des suggestions faites dans ce document pour améliorer encore le processus d'examen. Le SBI a reconnu que le processus d'examen existant avait fait ses preuves et a conclu que, pour y apporter des améliorations, il serait nécessaire d'engager une réflexion plus approfondie, en tenant compte notamment des incidences financières et budgétaires. Le SBI est convenu d'examiner cette question et, notamment, de réfléchir à la périodicité de l'examen des questions relatives aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) à sa session suivante;

b) En ce qui concerne la répartition des tâches entre le SBI et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), le SBI a conclu qu'il devrait continuer à examiner les informations présentées dans les communications nationales et les inventaires annuels soumis par les Parties visées à l'annexe I et a recommandé que le SBSTA poursuive ses travaux sur les aspects méthodologiques et techniques de ces informations;

c) Le SBI s'est dit préoccupé par les retards intervenus dans la présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et a demandé instamment aux Parties qui n'avaient pas encore soumis leur communication nationale attendue le 30 novembre 2001 au plus tard, et leur inventaire annuel attendu le 15 avril 2002 au plus tard, de le faire aussitôt que possible. Le SBI est convenu d'étudier à sa session suivante les mesures qui pourraient être prises pour faciliter la présentation en temps voulu des communications nationales et a prié le secrétariat d'élaborer des propositions afin de l'aider dans sa tâche;

d) Le SBI a noté qu'en raison des retards intervenus dans la présentation des communications nationales, le secrétariat établirait le rapport de compilation-synthèse pour sa dix-huitième session;

e) Le SBI s'est félicité de la présentation pendant la session des principaux résultats de l'analyse des données des inventaires, et a prié le secrétariat de continuer à procéder ainsi lorsqu'il y aurait lieu;

f) Le SBI a prié le secrétariat de compiler toutes les données des inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2000 et de faire le nécessaire pour que ces données soient affichées sur le site Web de la Convention et puissent être consultées conformément aux conclusions adoptées par le SBSTA à ce sujet.

#### **IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### **A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

###### 1. Délibérations

12. Le SBI a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10, 11 et 14 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2002/2 et FCCC/SBI/2002/INF.3. À la 1<sup>re</sup> séance, la Présidente du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), M<sup>me</sup> Isabelle Niang-Diop (Sénégal), a rendu compte oralement des travaux de la cinquième réunion du GCE. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe africain.

###### 2. Conclusions

13. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note des informations fournies dans les rapports de la quatrième réunion du GCE (FCCC/SBI/2002/2), et de l'atelier tenu par ce groupe (FCCC/SBI/2002/INF.3);

b) Le SBI a pris note également du rapport de la Présidente du GCE, qui avait rendu compte oralement des activités entreprises par le Groupe depuis la soumission de son précédent rapport (FCCC/SBI/2001/15) et exposé le point de vue de celui-ci quant aux travaux envisageables pour améliorer l'établissement des communications nationales – évaluation technique des communications nationales à titre volontaire, organisation d'ateliers sur des sujets particuliers, suivi des programmes de renforcement des capacités présentant un intérêt dans l'optique de l'établissement des communications nationales, et renforcement de la coordination entre le processus d'établissement des communications nationales et les activités consacrées à l'établissement et à la présentation de rapports au titre d'autres accords relatifs à l'environnement;

c) Le SBI a remercié le GCE pour ses rapports et sa contribution notable à l'amélioration du processus d'établissement des communications nationales des Parties non

visées à l'annexe I de la Convention. Il a félicité le secrétariat pour l'appui important qu'il avait fourni au GCE dans l'exécution de son mandat;

d) Le SBI a noté les avis exprimés par quelques Parties, qui souhaitaient que le GCE poursuive sa tâche avec un mandat révisé, et a rappelé que la Conférence des Parties réexaminerait le mandat et les attributions du GCE à sa huitième session conformément à la décision 31/CP.7, en tenant compte du réexamen des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, prévu dans la décision 32/CP.7;

e) Le SBI a invité les Parties à communiquer leurs vues sur le réexamen du mandat et des attributions du GCE le 15 juillet 2002 au plus tard. En outre, il a prié le secrétariat de rassembler les communications des Parties dans un document de la série «Misc» qu'il examinerait à sa dix-septième session dans le but de recommander une décision sur la question pour adoption par la Conférence des Parties à sa huitième session.

**B. Rapport de l'atelier sur la révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le SBI a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 11 et 14 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2002/INF.2. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président a invité le représentant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une déclaration. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe africain.

15. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. José Romero (Suisse).

2. Conclusions

16. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du rapport de l'atelier sur la révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, publié sous la cote FCCC/SBI/2002/INF.2. Il a pris note également du texte proposé par le Président du SBI pour améliorer les directives<sup>1</sup> existantes pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2002/INF.2, annexe I);

---

<sup>1</sup> Le texte des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I figure dans l'annexe de la décision 10/CP.2.

b) Le SBI a pris note des avis exprimés par les Parties au sujet du texte des directives améliorées proposé par le Président du SBI. Il a noté que les pays en développement et les pays développés Parties n'avaient pas pu tous assister à l'atelier au cours duquel le texte du Président du SBI avait été examiné, et que certaines Parties avaient fait savoir qu'elles auraient besoin d'étudier ce texte de façon plus approfondie;

c) Le SBI a rappelé la décision 32/CP.7 dans laquelle la Conférence des Parties avait invité les Parties à communiquer leurs vues sur les directives améliorées proposées le 5 août 2002 au plus tard, en vue d'apporter des améliorations aux directives en vigueur à sa huitième session;

d) Le SBI a souligné une nouvelle fois que, comme suite au paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention, les pays développés Parties et les autres Parties développées visés à l'annexe II devaient fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles pour couvrir la totalité des coûts convenus encourus par les pays en développement Parties en application du paragraphe 1 de l'article 12, et compte tenu du paragraphe 7 de l'article 4 de la Convention;

e) Le SBI a pris note du fait qu'un financement approprié pour l'établissement des deuxièmes communications nationales sur la base des directives révisées devrait être assuré conformément au paragraphe 3 de l'article 4 et compte tenu du paragraphe 7 de l'article 4 de la Convention, et a noté les avis exprimés par quelques Parties quant à la nécessité pour la Conférence des Parties de donner des directives à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, en vue de fournir un appui financier approprié en temps voulu aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des communications nationales;

f) Le SBI a noté les avis exprimés par quelques Parties quant à la nécessité d'étudier plus avant le calendrier de présentation des deuxièmes communications nationales des Parties non visées à l'annexe I;

g) Le SBI a salué l'excellent travail accompli par le GCE pour contribuer à l'élaboration des propositions visant à améliorer les directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I;

h) Le SBI a prié le secrétariat de faciliter l'examen du texte des directives améliorées proposé par le Président du SBI en invitant les représentants du FEM à donner leur avis, à sa dix-septième session, sur le financement des activités prévues dans le texte du Président du SBI. Il a prié également le secrétariat d'organiser, en marge de sa dix-septième session, une séance spéciale de questions-réponses sur les points susmentionnés pour permettre aux Parties d'engager un dialogue sur le fond avec les représentants du FEM.

### **C. Fourniture d'un appui financier et technique**

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

17. Le SBI a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 11 et 14 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2002/INF.1 et des documents FCCC/WEB/2002/1 et FCCC/WEB/2002/2 consultables uniquement sur le Web. Des déclarations ont été faites par

les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

18. Quelques Parties ont fait état des problèmes qu'elles avaient rencontrés pour financer l'établissement de leur communication nationale initiale et pour faire approuver le financement de leur deuxième communication nationale et de la mise en application des décisions 11/CP.2, 8/CP.5 et 32/CP.7 par le FEM.

19. Quelques Parties ont demandé des éclaircissements au sujet de la définition, de l'application et de la gestion des procédures relatives aux projets récemment mises en place par l'un des agents de réalisation du FEM.

## 2. Conclusions

20. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note des progrès accomplis par les Parties non visées à l'annexe I en ce qui concerne l'établissement de leurs communications nationales (FCCC/WEB/2002/2) et de la liste des projets à financer soumis par les Parties non visées à l'annexe I en application du paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention (FCCC/WEB/2002/1), et a recommandé que ces projets soient portés à l'attention du FEM et, selon le cas, d'autres institutions financières bilatérales et multilatérales, par les voies habituelles;

b) Le SBI a noté les renseignements détaillés que le FEM, en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, avait communiqués au sujet de son aide financière, c'est-à-dire les dates de décaissement des fonds destinés à financer des activités habilitantes aux fins de l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2002/INF.1).

## **V. EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME FINANCIER**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

21. Le SBI a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10 et 14 juin respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

22. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe des «Amis du Président», présidé par M. Rawleston Moore (Barbade).

### 2. Conclusions

23. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a noté que l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier jouait un rôle déterminant dans la mise en œuvre effective de la Convention. Il a noté également que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention, la Conférence des Parties avait adopté à sa quatrième session la décision 3/CP.4 intitulée «examen du fonctionnement du mécanisme financier», selon laquelle le deuxième examen visant à déterminer l'efficacité du mécanisme financier devait être mené à bien en 2002 au plus tard;

b) Le SBI a noté que l'examen du fonctionnement du mécanisme financier devait être effectué suivant les directives figurant à l'annexe de la décision 3/CP.4, qui précisent les objectifs à atteindre ainsi que la méthodologie et les critères à appliquer pour évaluer l'efficacité du mécanisme financier;

c) Le SBI a noté également qu'il était nécessaire de mettre en route le processus d'examen du mécanisme financier à sa seizième session afin que la Conférence des Parties puisse adopter une décision à ce sujet à sa huitième session;

d) Le SBI a invité les Parties et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à l'informer, le 8 juillet 2002 au plus tard, du jugement qu'elles portaient, à la lumière de leur expérience, sur l'efficacité du mécanisme financier, compte tenu des critères énoncés dans les directives figurant à l'annexe de la décision 3/CP.4;

e) Aux fins de l'examen, le SBI a prié le secrétariat d'établir, à partir des communications reçues, du deuxième bilan global du FEM, publié en janvier 2002, et d'autres documents du FEM, y compris des documents du Conseil du FEM relatifs à l'évaluation de l'efficacité du mécanisme financier, un rapport de synthèse sur le mécanisme financier qu'il examinerait à sa dix-septième session.

## **VI. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION: PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS VISÉES DANS LA DÉCISION 5/CP.7**

(Point 6 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

24. Le SBI a examiné cette question à ses 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 11 et 14 juin respectivement. À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Daniela Stoytcheva (Bulgarie), Vice-Présidente du SBI et Présidente de l'atelier sur l'état d'avancement des activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte déjà appliquées sur différents pays en développement parties, qui s'était tenu du 16 au 18 mai 2002, a rendu compte oralement des travaux de l'atelier. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe africain, et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M<sup>me</sup> Daniela Stoytcheva. À la 6<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Daniela Stoytcheva a rendu compte des résultats des consultations menées dans le cadre de ce groupe.

25. À la 6<sup>e</sup> séance, lors de l'adoption des conclusions sur cette question, le représentant d'une Partie a prié le secrétariat d'achever rapidement l'établissement du rapport de l'atelier mentionné à l'alinéa *b* du paragraphe 26, et de veiller à ce que celui-ci rende compte de tous les aspects du mandat énoncé dans la décision 5/CP.7.

## 2. Conclusions

26. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a noté les dispositions de la décision 5/CP.7 sur l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto);

b) Le SBI a accueilli avec intérêt le compte rendu oral des travaux de l'atelier sur l'état d'avancement des activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte déjà appliquées sur différents pays en développement parties, notamment sur les moyens d'associer davantage les experts de pays en développement à ces activités; conformément à son mandat, cet atelier devait permettre, entre autres, d'évaluer différentes démarches dans le but de réduire au minimum les effets néfastes des mesures de riposte sur les pays en développement partie;

c) Le SBI a invité les Parties à communiquer leurs vues, le 1<sup>er</sup> août 2002 au plus tard, sur les questions visées à l'alinéa *b* du paragraphe 26 ci-dessus, et sur les questions relatives aux progrès réalisés dans l'application de la décision 5/CP.7;

d) Le SBI a souligné l'importance des ateliers sur l'assurance et l'évaluation des risques dans le contexte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes et sur les mesures à prendre dans le domaine de l'assurance pour répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement parties engendrés par les effets néfastes des changements climatiques et les incidences de l'application des mesures de riposte, visés aux paragraphes 34 et 35 respectivement de la décision 5/CP.7;

e) Le SBI a invité les Parties à communiquer leurs vues, le 1<sup>er</sup> août 2002 au plus tard, sur les tâches supplémentaires qui pourraient être confiées aux ateliers visés à l'alinéa *d* du paragraphe 26 ci-dessus, et sur la participation et la contribution possibles d'autres institutions compétentes aux travaux de ces ateliers;

f) Le SBI a décidé d'examiner à sa dix-septième session les résultats des ateliers visés aux alinéas *b* et *d* du paragraphe 26 ci-dessus, ainsi que les communications visées à l'alinéa *c* du paragraphe 26 ci-dessus.

## **VII. QUESTIONS LIÉES AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS: RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

(Point 7 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

27. Le SBI a examiné cette question à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 11 et 14 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2002/5. À la 4<sup>e</sup> séance, le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés, M. Bubu Jallow (Gambie), a pris la parole pour présenter le document susmentionné et préciser la composition et le programme de travail du Groupe d'experts. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et un autre au nom des pays les moins avancés. Faute de temps, les représentants de quatre autres Parties ont été invités à remettre au secrétariat le texte de leur déclaration au lieu d'en donner lecture.

### **2. Conclusions**

28. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du document FCCC/SBI/2002/5, dans lequel étaient présentés le rapport sur les travaux de la première réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés ainsi que la composition de cet organe et le programme de travail proposé pour le restant de son mandat;

b) Le SBI a approuvé le programme de travail susmentionné, notant avec satisfaction les efforts déjà accomplis par le Groupe d'experts pour mener à bien son programme de travail en application du mandat énoncé dans la décision 29/CP.7;

c) Le SBI a invité le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés à l'informer à sa dix-septième session des nouveaux progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail de cet organe.

## **VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

29. Le SBI a examiné cette question à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 11 et 14 juin respectivement. À la 4<sup>e</sup> séance, un représentant du secrétariat a rendu compte oralement de l'état de l'application des décisions relatives au renforcement des capacités que la Conférence des Parties avait adoptées à ses quatrième et septième sessions. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 11 pays d'Europe centrale.

## 2. Conclusions

30. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a remercié le secrétariat de son rapport oral sur l'état de l'application des décisions relatives au renforcement des capacités que la Conférence des Parties avait adoptées à ses quatrième et septième sessions;

b) Le SBI a fait ressortir l'importance que les activités de renforcement des capacités revêtaient pour la mise en œuvre effective de la Convention et pour la participation des Parties au Protocole de Kyoto, une fois que celui-ci serait entré en vigueur, et il a insisté sur la nécessité de mener à bien dans leur intégralité et en temps voulu les activités énumérées dans les annexes des décisions relatives au renforcement des capacités (décisions 2/CP.7 et 3/CP.7) adoptées par la Conférence des Parties à sa septième session;

c) Le SBI a noté qu'un petit nombre de Parties avaient soumis des propositions au FEM en vue du financement de l'exécution de projets d'auto-évaluation des capacités nationales nécessaires pour faire face aux changements climatiques, préserver la diversité biologique et lutter contre la dégradation des terres;

d) Le SBI a noté en outre que plusieurs Parties avaient reçu des ressources financières du FEM pour l'exécution d'activités de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines prioritaires, conformément à la décision 2/CP.4;

e) Le SBI a pris note de la nécessité de fournir un appui aux fins de l'exécution des activités visées dans l'annexe de la décision 3/CP.7, en particulier des activités de renforcement des capacités nécessaires pour l'établissement des inventaires nationaux et la mise en place de systèmes nationaux;

f) Le SBI a invité les Parties à faire savoir, le 20 août 2002 au plus tard, dans quelle mesure, à leur avis, il était tenu compte dans l'exécution des projets d'auto-évaluation des capacités nationales nécessaires, financés par le FEM, des activités mentionnées sur la liste initiale des domaines dans lesquels les pays en développement avaient besoin de renforcer leurs capacités, qui figurait dans l'annexe de la décision 2/CP.7; les communications des Parties seraient rassemblées dans un document de la série «Misc» qui serait soumis à l'examen du SBI à sa dix-septième session.

## **IX. DEMANDE D'UN GROUPE DE PAYS D'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT AU REGARD DE LA CONVENTION**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

31. Le SBI a examiné cette question à sa 5<sup>e</sup> séance, le 12 juin. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

## 2. Conclusions

32. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 12 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a prié le Président de poursuivre ses consultations dans l'intervalle entre sa seizième session et sa session suivante, et de lui rendre compte de l'issue de celles-ci à sa dix-septième session.

## **X. PRÉPARATIFS EN VUE DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(Point 10 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

33. Le SBI a examiné cette question à sa 2<sup>e</sup> séance, le 10 juin. Le représentant du Président de la septième session de la Conférence des Parties a rendu compte oralement des préparatifs entrepris en vue du Sommet mondial pour le développement durable. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

### 2. Conclusions

34. Le SBI a remercié le Président de la septième session de la Conférence des Parties pour les informations qu'il avait fournies et a prié la Secrétaire exécutive d'informer la Conférence des Parties à sa huitième session des résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

## **XI. DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

35. Le SBI a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10 et 14 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2002/4 et FCCC/SBI/2002/CRP.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et un autre encore au nom des pays les moins avancés.

### 2. Conclusions

36. Le SBI a pris note des renseignements fournis dans le document FCCC/SBI/2002/4 sur les dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.

**A. Huitième session de la Conférence des Parties**

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

Conclusions

37. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a remercié le Gouvernement indien de s'être généreusement proposé d'accueillir la huitième session de la Conférence des Parties. Il a noté avec satisfaction les préparatifs entrepris par le Gouvernement indien et le secrétariat pour convoquer cette session à New Delhi (Inde) du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002;

b) Le SBI a retenu la période allant du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002 pour la réunion de haut niveau à laquelle devaient participer les ministres et autres hauts responsables. Le SBI a recommandé l'organisation au cours de cette session d'une table ronde ministérielle, ouverte à tous les chefs de délégation, pour permettre aux ministres de procéder à un échange de vues. Le SBI a invité le Bureau de la septième session de la Conférence des Parties, agissant en collaboration avec le secrétariat et le Gouvernement indien, à réfléchir aux détails et aux modalités d'organisation de la réunion de haut niveau, y compris aux thèmes de la table ronde;

c) Le SBI a invité la Secrétaire exécutive à prendre note des avis exprimés par les Parties au sujet des éléments qui pourraient figurer à l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Conférence des Parties;

d) Le SBI a pris note des renseignements fournis par le secrétariat sur les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et a instamment demandé aux Parties qui étaient en mesure de le faire de verser des contributions à ce fonds afin que chaque Partie pouvant y prétendre bénéficie d'un financement pour participer à la huitième session de la Conférence des Parties.

**B. Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

Conclusions

38. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a noté que, au 10 juin 2002, 74 Parties à la Convention, parmi lesquelles 21 Parties visées à l'annexe I dont les émissions en 1990 représentaient 35,8 % du total des émissions de dioxyde de carbone des Parties visées à l'annexe I, avaient déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du Protocole de Kyoto ou d'adhésion à cet instrument;

b) Le SBI a également pris note des avis exprimés par les Parties au sujet des questions de procédure concernant les dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme première réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP 1), y compris de la nécessité de veiller à ce que le calendrier des réunions de la Conférence des Parties et de la COP/MOP favorise l'efficacité et permette d'éviter les chevauchements d'activités. Le SBI est convenu de revenir sur cette question à sa dix-septième session.

### **C. Programme des sessions futures**

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

#### **Conclusions**

39. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du document FCCC/SBI/2002/CRP.1 relatif au programme des sessions futures, qui fournissait des renseignements sur les réunions des organes constitués et les ateliers proposés pour la période 2002-2003. Tout en reconnaissant que les ateliers jouaient un rôle important et utile dans le processus découlant de la Convention, il s'est inquiété du nombre de ces ateliers et de leurs incidences financières;

b) Le SBI a encouragé le secrétariat à étudier la possibilité, lorsqu'il programmerait ces ateliers, d'en convoquer certains à l'occasion des sessions des organes créés en application de la Convention, tout en reconnaissant que cela imposerait des contraintes aux petites délégations. Il a invité son président et le Président du SBSTA à suivre de près la question du calendrier des ateliers et à conseiller le secrétariat en ce qui concerne la programmation de l'ensemble des réunions.

### **D. Budget des services de conférence**

(Point 11 d) de l'ordre du jour)

#### **Conclusions**

40. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a pris note des dispositions concernant le budget des services de conférence prises à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a également noté les avis exprimés par les Parties sur la question de savoir comment les services de conférence de la Convention devraient être financés.

## **E. Neuvième session de la Conférence des Parties**

(Point 11 e) de l'ordre du jour)

### Conclusions

41. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a noté que la neuvième session de la Conférence des Parties serait convoquée pendant la période retenue pour la session des organes créés en application de la Convention, du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2003. Il a noté également qu'aucune Partie ne s'était proposée pour accueillir cette session et a instamment demandé aux Parties de faire des offres à cet égard afin qu'une décision puisse être prise à la huitième session de la Conférence des Parties.

## **XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **A. Résultats provisoires de l'exercice financier 2002-2003: état des contributions au 31 mai 2002**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

42. Le SBI a examiné cette question à sa 2<sup>e</sup> séance, le 10 juin. Il était saisi du document FCCC/SBI/2002/INF.5. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

#### 2. Conclusions

43. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 10 juin, le SBI a pris note de l'état des contributions au 31 mai 2002.

### **B. Solutions envisageables pour remédier au versement tardif des contributions**

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

44. Le SBI a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10 et 14 juin respectivement. Le secrétariat a mentionné comme base de discussion possible le texte figurant à l'annexe I du document FCCC/SBI/2001/18. Le représentant d'une Partie a demandé des éclaircissements.

#### 2. Conclusions

45. À sa 6<sup>e</sup> séance, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a prié le Président de poursuivre ses consultations et de lui rendre compte de l'issue de celles-ci à sa dix-septième session. Il a prié également le Président de remanier le texte susmentionné et de lui en présenter une nouvelle version à sa session suivante.

### **C. Application de l'Accord de siège**

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

46. Le SBI a examiné cette question à sa 2<sup>e</sup> séance, le 10 juin. Le représentant de l'Allemagne a rendu compte oralement des progrès accomplis par son gouvernement s'agissant de fournir au secrétariat de la Convention et aux autres entités des Nations Unies présentes à Bonn, des locaux à usage de bureaux, d'étoffer les installations et services de conférence et d'améliorer les conditions de vie des fonctionnaires et de leur famille.

47. La Secrétaire exécutive, en réponse à la déclaration du représentant de l'Allemagne, a remercié les autorités de ce pays pour leur approche collégiale de l'application de l'Accord de siège et la bonne volonté dont elles avaient fait preuve à cet égard, et a dit qu'elle comptait sur de nouvelles améliorations sur tous les plans dans le cadre de l'Accord de siège.

48. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

#### **2. Conclusions**

49. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a pris note des déclarations faites par le représentant du Gouvernement du pays hôte et par la Secrétaire exécutive, et a invité ceux-ci à lui rendre compte des nouveaux progrès réalisés à sa session suivante.

### **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### **A. Proposition de la Croatie concernant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie**

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

50. Le SBI a examiné cette question à sa 5<sup>e</sup> séance, le 12 juin. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

#### **2. Conclusions**

51. Après avoir examiné une proposition du Président, le SBI est convenu de revenir sur cette question à sa dix-septième session et a prié le Président de poursuivre ses consultations.

**B. Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

52. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, le Président a fait savoir au SBI que le SBSTA ne lui avait renvoyé aucune question à sa session en cours. Il lui a fait savoir également que, constatant l'existence d'un large consensus, le Président du SBSTA et lui-même avaient décidé d'un commun accord que les directives pour la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I seraient soumises à la Conférence des Parties directement et non par le biais du SBI.

**XIV. RAPPORT DE LA SESSION**

(Point 14 de l'ordre du jour)

Délibérations

53. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 14 juin, le SBI a examiné le projet de rapport de sa seizième session (FCCC/SBI/2002/L.1). Le représentant d'une Partie a demandé que la déclaration qu'il avait faite lors de l'adoption des conclusions sur le point 6 de l'ordre du jour soit consignée dans le rapport. Sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

Annexe

**LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE  
MISE EN ŒUVRE ÉTAIT SAISI À SA SEIZIÈME SESSION**

FCCC/SBI/2001/18	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa quinzième session, Marrakech, 29 octobre-8 novembre 2001
FCCC/SBI/2002/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2002/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif. Additif. Ordre du jour provisoire supplémentaire
FCCC/SBI/2002/2 et corr. 1	Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/SBI/2002/3	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Examens des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/SBI/2002/4	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2002/5	Questions relatives aux pays les moins avancés: rapport sur les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés
FCCC/SBI/2002/INF.1	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Information on activities taken by the Global Environment Facility
FCCC/SBI/2002/INF.2	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Proposed revised guidelines for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention
FCCC/SBI/2002/INF.3	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Report of the workshop of the Consultative Group of Experts
FCCC/SBI/2002/INF.4	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Status report on the review of third national communications
FCCC/SBI/2002/INF.5	Administrative and financial matters. Status of contributions as at 31 May 2002

- FCCC/SBI/2002/L.1 Report on the session. Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on its sixteenth session
- FCCC/SBI/2002/L.2 Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2002/L.3 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Examens des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Rapport de situation sur l'examen des troisièmes communications nationales. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2002/L.4 Renforcement des capacités. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2002/L.5 Examen du fonctionnement du mécanisme financier. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2002/CRP.1 Arrangements for intergovernmental meetings. Programme for future sessions
- FCCC/SBI/2002/CRP.2 National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair
- FCCC/SBI/2002/CRP.3 National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Draft conclusions proposed by the Chair
- FCCC/SBI/2002/CRP.4 Matters relating to the least developed countries: Report of the Least Developed Countries Expert Group. Draft conclusions proposed by the Chair
- FCCC/SBI/2002/CRP.5 Implementation of Article 4, paragraphs 8 et 9 of the Convention: Progress on the implementation of activities under decision 5/CP.7. Draft conclusions proposed by the Chair
- FCCC/SBI/2002/CRP.6 National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Report of the workshop on the revision of the guidelines for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Draft conclusions proposed by the Chair